Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_215-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 15 décembre 2025
Délibération D25-215

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 38
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : François Hamon

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Roger Héré **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Guimaëc** : Pierre Le Goff à François Hamon **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Morlaix :** Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Hervé Le Ruz **Plouigneau** : Joëlle Huon à Joseph Irrien, Odette Colas à Roger Héré **Plourin-lès-Morlaix** : Claude Poder à Morgane Bicrel **Taulé** : Gilles Creach à Aude Goarnisson.

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouigneau** : Johny Delépine **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski.

Port de Morlaix
Mise à jour du Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°13 "Assurer un socle de services aux populations et aux acteurs économiques" "

Rapporteur : Marc Rousic

La directive 2000/59/CE, transposée notamment par les dispositions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2004 et du décret n°2005-255 du 14 mars 2005, a défini la réglementation applicable en matière de déchets portuaires.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_215-DE

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires en est le document de référence, permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets.

Il contient notamment une présentation du port, une évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires, et une description du système de tarification. Il prévoit les procédures à suivre pour signaler les insuffisances constatées dans les installations de réception portuaire ainsi que celles relatives à la consultation permanente avec les utilisateurs du port, et indique les coordonnées des personnes chargées de la mise en œuvre et du suivi.

Le plan adopté par délibération D18-236 du Conseil de Communauté du 17 décembre 2018 nécessite d'être mis à jour, afin d'intégrer plusieurs modifications intervenues depuis :

- mise à jour des références règlementaires,
- intégration d'un descriptif de l'installation de traitement de l'aire de carénage,
- mise à jour des adresses mails et contacts du port de Morlaix,
- mise à jour de l'intitulé du Concessionnaire (CCI Finistère)
- insertion d'un Code de bonne conduite environnementale du plaisancier établi par le Concessionnaire.

Le plan modifié est proposé en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement – Habitat – Mobilités – Mer et Littoral du 12 novembre 2025,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la mise à jour du Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Morlaix.

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
François Hamon

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BAIE DE MORLAIX